

Stratégie santé

MSA



SOMMAIRE

INTRODUCTION

Un positionnement unique pour déployer les politiques publiques en santé auprès de la population agricole et des territoires ruraux	4
Des enjeux de santé donnant du sens à l'action de la MSA et un cadre opérationnel pour la renforcer	5

ENJEU 1 - Améliorer l'espérance de vie en bonne santé par la promotion de la santé et la prévention, tout au long de la vie et dans tous les environnements.....10

Objectif #1 - Promouvoir la santé et limiter les risques sociétaux réduisant l'espérance de vie à tous les âges de la vie et ciblant les moments à fort impact sur la santé	12
Objectif #2 - Améliorer la prévention en santé de la population agricole et des territoires ruraux en améliorant la couverture vaccinale et le dépistage organisé	14
Objectif #3 - Prévenir et protéger les assurés des risques rencontrés dans l'environnement professionnel	15
Objectif #4 - Participer à la réduction du mal-être, auprès de tout type de population agricole	17
Objectif #5 - Lutter contre la désinsertion professionnelle	18
Illustration des principes d'action pour l'enjeu.....	19

RÉDACTION

Direction déléguée aux politiques sociales ; Direction du contrôle médical, de la gestion du risque et de l'organisation des soins ; Direction de la santé sécurité au travail ; Direction des statistiques, des études et des fonds ; Direction du développement sanitaire et social ; Direction de la réglementation Direction de l'offre de service ; Direction métier santé et gestion des individus ; Direction de la communication et des affaires publiques ; Médecin national ; ARCMSA

COORDINATION : François Krabansky,médecin conseiller technique national

MISE EN PAGE : PAO CCMSA

CRÉDITS PHOTOS : Gilles Arroyo ; Franck Beloncle ; Jacoblund_GettyImages ; Sylvain Sonnet The_Image Bank Gettyimages ; MahirAtes_iStock_Getty_Images_Plus ; Wavebreakmedia_GettyImages-CCMSA Image/CCMSA Image ; Freepic

RECHERCHE ICONOGRAPHIQUE : Fabienne Gambirasio/CCMSA Image

ENJEU 2 - Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé dans les territoires ruraux 24

Objectif #1 - Favoriser le développement de dynamiques de coordination des acteurs de santé sur les territoires ruraux	26
Objectif #2 - Améliorer et faciliter l'accès aux soins dans les territoires ruraux	28
Objectif #3 - Lutter contre le non-recours en santé	29
Illustration des principes d'action pour l'enjeu	30

Enjeu 3 - Garantir la qualité et la pertinence de la prise en charge, à chaque étape du parcours de santé..... 34

Objectif #1 - Accompagner et sensibiliser les professionnels de santé dans leurs pratiques et exercices	35
Objectif #2 - Accompagner les assurés dans leurs recours aux soins, la fluidification de leur parcours de santé et l'accès à des parcours prioritaires	36
illustration des principes d'action pour l'enjeu	38

Enjeu 4 - Développer l'autonomie des populations agricoles et rurales, âgées et en situation de handicap et soutenir les aidants..... 42

Objectif #1 - Favoriser l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap	44
Objectif #2 - Accompagner les aidants dans leur investissement et prévenir de l'impact sur leur état psychologique et physique	45
Illustration des principes d'action pour l'enjeu	46

INTRODUCTION

Un positionnement unique pour déployer les politiques publiques en santé auprès de la population agricole et des territoires ruraux

Avec **5,3 millions de ressortissants et 3,1 millions d'entre eux protégés en maladie**, la Mutualité sociale agricole est l'assurance maladie obligatoire du régime agricole. Elle réalise ses missions d'assurance maladie obligatoire, auprès des non-salariés et salariés, mais également, contribue, par son plan de gestion du risque, à l'amélioration de la performance de l'assurance maladie et au respect de l'Ondam. Son action dans le milieu professionnel lui permet également de déployer des services de santé-sécurité au travail et prévention des risques professionnels.

Ainsi, avec plus de **600 points de contact, un périmètre multibranches assurant la totalité de la couverture sociale (santé, famille, retraite, accident du travail et maladie professionnelle) sous forme d'un guichet unique et son réseau d'élus**, la MSA intervient au plus près de ses ressortissants et du monde rural, sur ses six domaines d'expertise dans le domaine de la santé :

- la prévention ;
- la santé-sécurité au travail ;
- l'organisation des soins ;
- l'action sanitaire et sociale ;
- la gestion du risque ;
- le contrôle médical.

Ce positionnement singulier lui permet de participer à la mise en œuvre de la politique de santé auprès des populations agricoles et des territoires ruraux. Dans ces derniers, l'action de la MSA est d'autant plus légitime qu'elle est inscrite dans le code rural, à travers la contribution de la CCMSA à la définition :

- « des orientations de la politique de gestion du risque et des objectifs pour sa mise en œuvre ;
- des principes régissant les actions de contrôle, de prévention et de lutte contre les abus et les fraudes ;
- des objectifs poursuivis pour améliorer la qualité des services rendus à l'utilisateur ;
- des axes de la politique de communication à l'égard des assurés sociaux et des professions de santé »⁽¹⁾.



5,3

millions de ressortissants agricoles



600

points de contact

Cette inscription ne concerne pas uniquement la Caisse centrale. En effet, les caisses de Mutualité sociale agricole sont également légitimées dans leurs actions par la possibilité :

– d'« accompagner toutes actions visant à favoriser la coordination et l'offre de soins en milieu rural »⁽²⁾ ;

– de « contribuer au développement sanitaire et social des territoires ruraux »⁽³⁾.

Organisme singulier dans le paysage de la protection sociale, la MSA s'appuie sur ses atouts (guichet unique, densité du réseau, élus, assurance maladie obligatoire avec une offre de service spécifique, ingénierie métier, etc.) afin d'améliorer la santé de ses ressortissants et des populations des territoires ruraux en partenariat avec l'écosystème territorial (ARS,

CPAM, collectivités territoriales, organismes professionnels agricoles, tissu associatif, etc.).

Fort de ce constat, la MSA souhaite **pour-suivre son action dans le déploiement des politiques publiques de santé dans les territoires ruraux et auprès de la population agricole**. La stratégie santé MSA constitue le cadre de l'institution sur le champ des politiques de santé, en cohérence avec la Stratégie nationale de santé portée par le ministère de la Santé et de la Prévention.

(1) Article L723-12-1 du Code rural et de la pêche maritime

(2) Article L.723-2 du Code rural et de la pêche maritime

(3) Article L.723-3 du Code rural et de la pêche maritime

Des enjeux de santé donnant du sens à l'action de la MSA et un cadre opérationnel pour la renforcer

Les enjeux de la MSA visent à améliorer la santé de la population agricole et des territoires ruraux à hauteur de ses moyens. La stratégie santé de la MSA se décline à travers quatre enjeux. Ils portent les grandes problématiques en matière de santé qui sont déclinées en objectifs stratégiques et seront portés par la MSA et son réseau. Ces enjeux sont en lien avec les plans d'action des différentes directions de la caisse centrale.

1 Améliorer l'espérance de vie en bonne santé par la promotion de la santé et la prévention, tout au long de la vie et dans tous les environnements.

2 Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé dans les territoires ruraux

3 Garantir la qualité et la pertinence de la prise en charge, à chaque étape du parcours de santé

4 Développer l'autonomie des populations agricoles et rurales, âgées et en situation de handicap, et soutenir les aidants

Ces enjeux sont soutenus par un cadre opérationnel visant à renforcer l'action. Ce cadre entre dans l'optique de développer l'action de la MSA de façon synergique dans une approche One Health. Pour cela, il se décline en quatre principes d'actions. Ces derniers illustrent la mise en œuvre opérationnelle pour l'atteinte des objectifs stratégiques qui s'applique de façon transversale aux actions.

Développer la capacité de diagnostic et de recherche en santé de la MSA sur les territoires ruraux ainsi que la détection de besoins spécifiques, via l'utilisation et la valorisation des données

Ce principe d'action vise l'utilisation et la valorisation des données, la mobilisation de la data

science et de la recherche afin de faciliter la détection au plus tôt des situations à risque, la réalisation de diagnostics territoriaux et d'études permettant de mieux connaître la population MSA et des territoires ruraux.

Être un assembleur de solutions au niveau local dans tous les milieux

Ce principe d'action vise le renforcement des liens de la MSA avec l'ensemble des acteurs. En premier lieu, la MSA souhaite renforcer ses liens avec les acteurs locaux de santé (ARS, CPAM, collectivités territoriales, représentants des professionnels de santé, des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux, organismes professionnels agricoles et tissu associatif), en continuité avec les accompagnements que l'institution mène déjà auprès de ces acteurs de santé. La MSA souhaite également renforcer son lien avec les chefs d'entreprises et les managers dans le milieu du travail. Enfin, la MSA souhaite capitaliser sur la place et le rôle de ses élus dans le cadre de la démocratie sanitaire locale et leur mobilisation dans certaines des actions.

Développer un service global, personnalisé et attentionné en s'appuyant sur le guichet unique

Ce principe d'action s'appuie sur le guichet unique de la MSA pour offrir des services transversaux et personnalisés à la population agricole. La relation de service qui est portée à travers ce positionnement vise à développer une approche usager exhaustive afin de répondre de la façon la plus adaptée possible aux besoins et attentes des ressortissants de la MSA.

Proposer des solutions innovantes en matière de santé, dans une logique de laboratoire des politiques publiques

Ce principe d'action vise à mettre en avant l'innovation, démarche au cœur de l'action de la MSA, qui se matérialise notamment dans

certains domaines en santé. C'est le cas par exemple lorsque la MSA souhaite favoriser l'émergence d'actions locales innovantes en santé au travers des appels à projets sur les thématiques en lien avec les stratégies de santé, comme la prévention. D'autres actions expérimentales d'envergure peuvent également être portées au plan national.



LA CONTRIBUTION DES ÉLUS MSA

Les élus MSA, force démocratique de l'institution, participent également activement à la réalisation des objectifs en santé et ce, à plusieurs niveaux.

- Leur connaissance du territoire et de ces habitants leur permet d'avoir une vision précise des besoins et des difficultés rencontrées. Cela vaut évidemment dans le domaine de la santé. Ainsi les élus donnent une vision précise et humaine de la situation des territoires ruraux et des besoins de la population agricole.
- Leur statut leur permet d'être en relation avec les élus locaux et ainsi tisser des liens entre acteurs permettant de faciliter le déploiement d'actions portées par la MSA.
- Ils sont également acteurs, puisqu'ils réalisent des actions auprès de la population agricole ou dans les territoires ruraux dont certaines contribuent aux objectifs de la stratégie santé.

Le rôle des élus dans la mise en œuvre de la stratégie santé est donc un atout important. À l'heure où la démocratie sanitaire cherche sa place, le modèle de la MSA peut en être un exemple qu'il sera nécessaire d'alimenter et d'enrichir dans les années à venir.

Améliorer la santé de la population agricole et des territoires ruraux	Développer l'action de la MSA de façon synergique dans une approche One Health			
Enjeux	Principes d'actions			
<p>1 Améliorer l'espérance de vie en bonne santé par la promotion de la santé et la prévention, tout au long de la vie et dans tous les environnements</p> <p>2 Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé dans les territoires ruraux</p> <p>3 Garantir la qualité et la pertinence de la prise en charge, à chaque étape du parcours de santé</p> <p>4 Développer l'autonomie des populations agricoles et rurales, âgées et en situation de handicap et soutenir les aidants</p>	<p>Développer la capacité de diagnostic et de recherche en santé de la MSA sur les territoires ruraux, ainsi que la détection de besoins spécifiques, via l'utilisation et la valorisation des données</p>	<p>Être un assembleur de solutions au niveau local dans tous les milieux</p>	<p>Développer un service global, personnalisé et attentionné en s'appuyant sur le guichet unique</p>	<p>Proposer des solutions innovantes en matière de santé, dans une logique de laboratoire des politiques publiques</p>

ENJEU

1

Améliorer l'espérance de vie en bonne santé
par la promotion de la santé et la prévention tout
au long de la vie et dans tous les environnements

OBJECTIF #1

Promouvoir la santé et limiter les risques sociétaux réduisant l'espérance de vie à tous les âges de la vie et ciblant les moments à fort impact sur la santé

OBJECTIF #2 :

Améliorer la prévention en santé de la population agricole et des territoires ruraux en améliorant la couverture vaccinale et le dépistage organisé

OBJECTIF #3

Prévenir et protéger les assurés des risques rencontrés dans l'environnement professionnel

OBJECTIF #4

Participer à la réduction du mal-être, auprès de tout type de population agricole

OBJECTIF #5

Lutter contre la désinsertion professionnelle

AMÉLIORER L'ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ PAR LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION, TOUT AU LONG DE LA VIE ET DANS TOUS LES ENVIRONNEMENTS

La promotion de la santé, incluant la prévention, est devenue l'enjeu phare des plans nationaux. Elle a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer⁽¹⁾. Elle comprend des actions visant à renforcer les aptitudes et les capacités des individus, la littératie en santé, mais également des mesures visant à agir sur les environnements sociaux, environnementaux et économiques.

Dans une optique de faire évoluer les comportements, les pouvoirs publics souhaitent donner les clés pour que chacun puisse devenir acteur autonome de sa santé. Déclinée à travers diverses mesures reposant sur la concertation et la coordination de l'ensemble des politiques publiques pour favoriser à la fois le développement des compétences individuelles et la création d'environnements physiques, sociaux et économiques favorables à la santé, elle vise à réduire la survenue et la gravité de maladies, mais également à en réduire des coûts sociaux⁽²⁾.

Pour les ressortissants MSA et les territoires ruraux, l'intégration des actions de promotion de la santé et de prévention doit contribuer à sensibiliser et faire évoluer les comportements, d'autant plus au regard des inégalités sociales et territoriales qui touchent les territoires ruraux. Le guichet unique de la MSA permet d'agir sur les environnements physiques, sociaux et économiques.

Ainsi, la MSA contribue à la mise en œuvre des programmes et actions déclinant les priorités



59,3 %

de couverture vaccinale (campagne 2021/2022) et 59,4 % pour les personnes de plus de 65 ans, en 2021.

69 %

des sous-consommateurs de soins participant à l'action « Instants santé » réintègrent le parcours de santé (donnée 2021).





59,9 %

**des assurées agricoles participent
au dépistage organisé du cancer
du sein en 2021.**

définies par les pouvoirs publics (dispositifs de dépistage organisé des cancers, campagne de vaccination ou encore prévention bucco-dentaire, actions de prévention contre l'usage des substances psychoactives), mais conçoit et réalise également de nombreuses actions qui lui sont propres organisées dans les milieux de vie, de travail et parfois scolaires.

De la petite enfance, aux séniors, la MSA souhaite au travers ses dispositifs, toucher tous les milieux — dans une approche globale (professionnelle, sanitaire et sociale) — notamment en s'adressant aux personnes sous-consommant des soins ou en situation de précarité. Avec plus de 30 millions d'euros consacrés à ses actions de prévention par l'intermédiaire du Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaires des professions agricoles (FNPEISA), la MSA s'est inscrite comme acteur majeur de la promotion de prévention de la santé, rôle incarné par son guichet unique, assurant les risques maladie, famille, retraite.

L'institution a déterminé 5 objectifs stratégiques pour cet enjeu

1 Promouvoir la santé et limiter les risques sociétaux réduisant l'espérance de vie à tous les âges de la vie et ciblant les moments à fort impact sur la santé.

2 Améliorer la prévention en santé de la population agricole et des territoires ruraux en améliorant la couverture vaccinale et le dépistage organisé.

3 Prévenir et protéger les assurés des risques rencontrés dans l'environnement professionnel.

4 Participer à la réduction du mal-être, auprès de tout type de population agricole.

5 Lutter contre la désinsertion professionnelle.

(1) Charte d'Ottawa : https://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0003/129675/Ottawa_Charter_F.pdf

(2) Stratégie nationale de santé 2018-2022 :

https://issuu.com/ministere-solidarite/docs/dossier_sns_2017_vdefpost-consult/2?ff



PRIORISATION DE L'ENJEU PAR LA MSA

Enjeu fort sur le plan national qui peine à trouver des solutions efficaces d'envergure, la MSA souhaite investir sur ce secteur afin de contribuer efficacement au déploiement des programmes et actions des pouvoirs publics en matière de promotion et de prévention de la santé, mais aussi de renforcer son action propre auprès de ses ressortissants et dans les territoires ruraux. Les nombreuses actions, l'expérience et la capacité d'action au plus près des territoires font de la MSA un acteur capable d'apporter des résultats concrets pour cet enjeu.

OBJECTIF #1

PROMOUVOIR LA SANTÉ ET LIMITER LES RISQUES SOCIÉTAUX RÉDUISANT L'ESPÉRANCE DE VIE À TOUS LES ÂGES DE LA VIE ET CIBLANT LES MOMENTS À FORT IMPACT SUR LA SANTÉ



Développer les comportements favorables à la santé auprès de tout type de population et notamment auprès des jeunes parents, des retraités et des personnes âgées

La MSA œuvre concrètement auprès des populations rurales en faisant évoluer les comportements et en donnant à chacun les moyens d'agir sur sa santé. En tant qu'acteur de la prévention santé, elle met en œuvre des services et dispositifs d'offres de prévention, auprès de l'ensemble des populations, mais également auprès de publics ciblés (enfants, adolescents, jeunes parents, retraités, etc.). Au-delà des dispositifs existants, la MSA souhaite faire évoluer son paradigme d'intervention en finançant des projets d'initiatives locales, répondant aux

besoins spécifiques des populations, et permettant de favoriser l'innovation dans les territoires.

Conférer les connaissances et compétences pour faire face à des problèmes de santé courants

Au regard du contexte socio-sanitaire dégradé dans certains territoires, de par la baisse de la démographie médicale notamment, la MSA s'engage dans des actions de sensibilisation et d'information. Elles ont pour but de conférer aux ressortissants agricoles et aux populations des territoires ruraux des compétences leur permettant de gérer leur situation et de mieux vivre avec leur maladie (répondre aux questions liées à la maladie, établir des objectifs d'apprentissage personnalisés). Ces actions collectives d'éducation thérapeutique, intégrées aux soins primaires

coordonnés, et inscrites dans une approche globale, viennent en complément des démarches soignantes dans le but de générer des résultats de santé meilleurs. Par ailleurs, des actions sont réalisées par des élus MSA sur l'alimentation et la nutrition. Elles ont pour objectif de participer à l'éducation alimentaire des populations des territoires ruraux leur permettant de faire évoluer leurs comportements et de devenir acteurs de leur santé. Des ateliers nutritifs visent les enfants, mais également les personnes de plus de 60 ans ou encore les familles. La particularité de ces actions est qu'elles lient l'information sur la production et la qualité de l'alimentation à celle concernant les conséquences sur la santé, nouvelle illustration de l'application des liens entre agriculture et santé.

Limiter les risques sociétaux liés aux addictions et à l'usage des substances psychoactives

Les addictions posent un problème de santé publique majeur, dont les impacts sont multiples : sanitaires, médicaux et sociaux. La consommation de substances psychoactives est responsable en France de plus de 100 000 décès évitables par accidents et par maladies, dont près de 40 000 par cancers. Conjointement aux actions menées en partenariat avec les acteurs nationaux et locaux, la MSA déploie des actions de sensibilisation et de prévention des addictions, au travers des séances collectives notamment, en lien avec le service du contrôle médical. L'objectif premier de l'institution est d'agir sur la perception de la consommation de substances dans la société (représentation sociale, pression exercée, etc.) et faire travailler sur les impacts court, moyen et long termes (dépendance, effets sur la santé, etc.)

Limiter les risques sociétaux liés aux problématiques bucco-dentaires

La MSA encourage l'accès aux soins bucco-dentaires, notamment auprès des jeunes, des femmes enceintes et des personnes de 60 ans



LES ACTIONS COLLECTIVES D'ACCOMPAGNEMENT AU BIEN VIEILLIR

Les actions collectives de prévention visent à transmettre des savoirs, savoir-être et savoir-faire aux retraités pour faciliter l'adoption de comportements favorables à la santé. Ces actions sont construites sur plusieurs séances selon les principes de l'éducation à la santé. Elles comprennent des supports et techniques d'animation adaptés au profil des participants pour une meilleure adhésion et implication.

Organisés en cycles, les ateliers réunissent des petits groupes de 12 à 15 personnes qui permettent :

- de confronter les préoccupations entre pairs ;
- d'envisager l'évolution de ses comportements à partir des expériences de chacun.

Les cycles sont planifiés à un rythme régulier et les animateurs sont spécifiquement formés aux programmes (ateliers nutrition, ateliers équilibre et prévention des chutes, actions collectives d'information et de sensibilisation, etc.).

non-consommants. Dès l'apparition des premières dents jusqu'à l'installation des dents définitives, les jeunes de 3 ans et plus sont concernés par un risque important d'atteinte carieuse. Pour y faire face, la MSA mène de nombreuses actions de prévention, se traduisant par exemple par le dispositif M'T dents. Pour les personnes âgées de 60 ans, des campagnes de prévention sont également réalisées afin de sensibiliser sur la maladie parodontale. C'est ainsi que depuis septembre 2006, 37 141 personnes de 65 ans ont bénéficié d'un bilan bucco-dentaire gratuit proposé par la MSA.

OBJECTIF #2

AMÉLIORER LA PRÉVENTION EN SANTÉ DE LA POPULATION AGRICOLE ET DES TERRITOIRES RURAUX EN AMÉLIORANT LA COUVERTURE VACCINALE ET LE DÉPISTAGE ORGANISÉ

Développer la couverture vaccinale



Chaque année, la MSA s'inscrit dans des campagnes interrégimes de prévention de la grippe, de la rougeole, des oreillons et de la rubéole. Forte de son maillage territorial et de son réseau d'élus, la MSA multiplie les initiatives pour sensibiliser les adhérents à risque, en ciblant une population entrante dans la vaccination pour lui permettre d'acquiescer le geste vaccinal le plus tôt possible, jouant ainsi un rôle de prescripteur. L'objectif pour l'institution est de chasser les préjugés et de trouver les mots pour parler de vaccinations.

Accroître les dépistages organisés des cancers et les examens obligatoires



Depuis de nombreuses années, la MSA participe aux plans d'actions gouvernementaux et à la gouvernance nationale et régionale des dépistages organisés des cancers. Elle entend poursuivre son engagement à destination de ses assurés et des territoires ruraux dans lesquels elle agit.



L'ACTION DE LA MSA CONCERNANT LA VACCINATION ANTIGRIPPALE, AUX CÔTÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ (DGS)

Les personnes âgées de 65 ans et plus, les femmes enceintes, les personnes souffrant d'obésité ou atteintes de certaines affections, peuvent bénéficier d'une prise en charge gratuite du vaccin contre la grippe.

Ainsi, la MSA adresse à ces personnes « à risque » un bon de prise en charge pour se faire vacciner contre la grippe. Grâce à l'imprimé de prise en charge du vaccin joint au courrier de la MSA, il est possible pour les ressortissants de retirer directement et gratuitement, leur vaccin auprès de leur pharmacien, sans prescription médicale préalable. actions collectives d'information et de sensibilisation, etc.).

OBJECTIF #3

PRÉVENIR ET PROTÉGER LES ASSURÉS DES RISQUES RENCONTRÉS DANS L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Développer la prévention auprès des travailleurs agricoles liée à l'utilisation des machines et aux accidents de chute de hauteur

L'utilisation d'équipements de travail motorisés ou machines, ainsi que les chutes de hauteur, représentent une part importante des accidents avec arrêt de travail. Les mesures de prévention, déjà nombreuses, doivent être renforcées pour réduire les accidents. Pour cela, la MSA développe des modes et méthodes d'intervention spécifiques (formation, sensibilisation, enquêtes suite à accident du travail lié à un matériel agricole ou en cas de dysfonctionnement de machines, etc.). La MSA souhaite poursuivre ces méthodes et les compléter par une prise de conscience auprès des professionnels de l'intérêt de mettre en place des démarches de prévention pour préserver la santé des professionnels.

Prévenir les troubles musculosquelettiques et/ou les troubles psycho-sociaux dans les entreprises en abordant la problématique en prévention primaire et par une approche systémique

Les troubles musculosquelettiques (TMS) et les troubles psychosociaux (TPS) sont un problème majeur de santé au travail et de santé publique. Ils constituent un enjeu primordial de prévention en santé au travail. Traduisant une souffrance physique et psychique liée au travail, les TMS et TPS doivent faire l'objet d'un plan de prévention efficace et durable, non pas basé sur les risques, mais sur la prise en compte de l'environnement travail dans sa globalité. La MSA agit d'ores et déjà auprès des salariés, des exploitants, des

employeurs notamment à travers une vision systémique de la problématique, vision qui est désormais complétée par une interrogation plus générale, sur les dysfonctionnements de l'organisation et de l'intensification du travail.

Améliorer les conditions de travail en limitant les risques environnementaux, en évaluant les risques, supprimant les expositions aux produits chimiques les plus dangereux

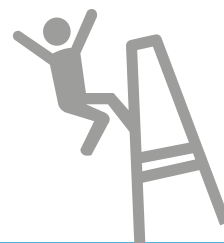
L'exposition aux produits chimiques est omniprésente dans les secteurs professionnels, en particulier dans le milieu agricole où la diversité des produits est importante. Elle impacte à plus ou moins long terme la santé des travailleurs. En conséquence, l'investissement accordé à la prévention des expositions aux agents chimiques est un enjeu fort.

Pour y faire face, la MSA accompagne les entreprises agricoles de différents secteurs d'activités et référence au sein de bases de données, les cas permettant d'enrichir la connaissance opérationnelle du risque en milieu professionnel. Le développement de la prévention face au risque des produits toxiques, via des méthodes de prévention et protection collective et une perspective d'action complémentaire. Le recensement des intoxications aiguës en lien avec les produits phytosanitaires pourra également être poursuivi.



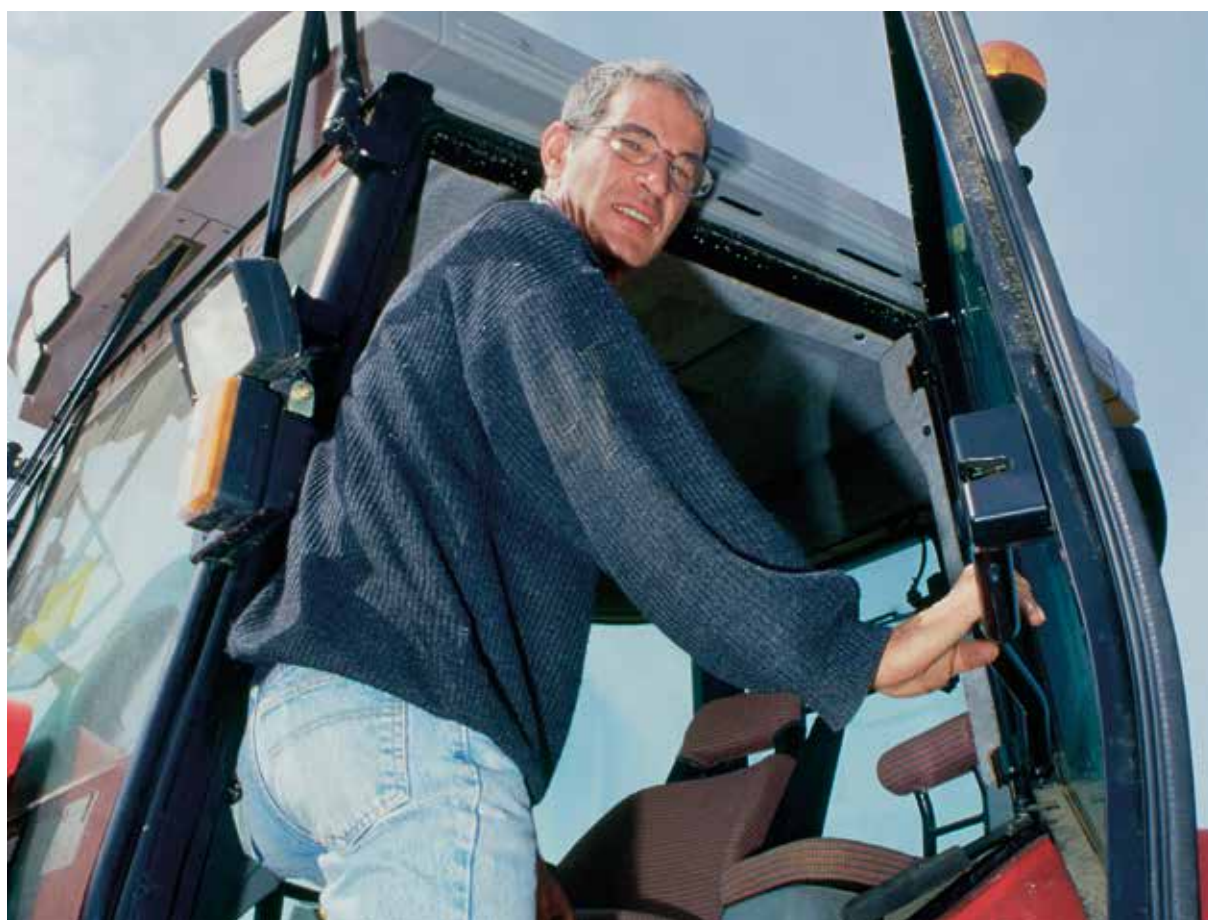
Limitier les risques liés à l'activité professionnelle en accompagnant les mutations et les transitions agricoles en intégrant les différentes dimensions de la santé

Le secteur agricole traverse une période marquée par de très fortes évolutions dans des registres divers : techniques, modes de production, attentes environnementales, attentes sociétales (phytosanitaires, BEA...). Ces changements entraînent des modifications d'activité de travail pouvant produire l'apparition de nouveaux risques, l'amplification ou la diminution des ressources en matière de santé professionnelle. Depuis plusieurs années, la MSA lie les questions de santé aux questions environnementales, économiques, sociétales, techniques et organisationnelles dans son accompagnement des professionnels à partir de la réalité de leur travail et des évolutions à venir.



LE DISPOSITIF STOP AUX CHUTES

3^e cause d'accident du travail mortel, la MSA a déployé une formation auprès de tous les publics des filières agricoles afin de faire prendre conscience des risques et des situations dangereuses sur les lieux de travail (cadre réglementaire, conséquences physiques, sociales, financières et juridiques d'une chute, etc.)



OBJECTIF #4

PARTICIPER À LA RÉDUCTION DU MAL-ÊTRE, AUPRÈS DE TOUT TYPE DE POPULATION AGRICOLE

Développer la prévention sur la thématique du mal-être auprès de toutes les populations agricoles (jeunes, salariés et non-salariés agricoles, etc.)

Depuis plusieurs années, le monde agricole est un secteur en difficulté, voire en grande difficulté, et ce pour plusieurs raisons : des crises sanitaires récurrentes et touchant successivement des filières différentes, des crises économiques et de nouveaux modes d'échanges commerciaux avec la mondialisation, une politique européenne commune évolutive au fil des années, des réglementations successives contraignantes, etc. Le mal-être des ressortissants agricoles se développe pour toutes ces raisons. Les origines de ce profond malaise peuvent être professionnelles, mais elles ne sont rarement que professionnelles. Ce sujet concerne également les affiliés jeunes, retraités, en activité ou pas... l'ensemble de la population affiliée. Au titre du guichet unique, la MSA s'attache donc à accompagner les personnes en situation de mal-être quand celui-ci est en partie ou en totalité d'origine professionnelle. Pour aller encore plus loin, la MSA a lancé des travaux de mise en œuvre d'une stratégie nationale de prévention et d'accompagnement à destination des ressortissants en situation de mal-être. Ce rôle a été renforcé par l'appui des pouvoirs publics, positionnant la CCMSA comme «*point d'entrée unique pour faciliter les démarches des agriculteurs en difficulté et identifier les dispositifs les plus appropriés pour répondre à leurs besoins*». Pour faire face, la MSA s'appuie sur des dispositifs qui ont été construits au fil de l'eau (aide au répit, agri-écoute, cellule de prévention suicide, ateliers de l'inclusion, Esopt, etc.) et dont les récents travaux ont eu pour objectif de les inscrire dans une stratégie globale d'intervention multidisciplinaire. Désormais, ces dispositifs sont associés aux

différentes étapes qui composent un parcours de lutte contre le mal-être (prévention, détection, diagnostic, suivi et bilan).



LE DISPOSITIF AIDE AU RÉPIT

Depuis plusieurs années, un nombre croissant d'exploitations et d'entreprises agricoles subissent des crises successives se traduisant par une dégradation de leur situation financière. Pour lutter contre les risques psychosociaux et l'épuisement professionnel en milieu agricole, la MSA a mis en place l'aide au répit, qui peut prendre différentes formes : aide au remplacement pour les non-salariés, actions de prévention et d'accompagnement, etc. Fin 2016, le gouvernement a donc alloué à la MSA une enveloppe de 4 millions d'euros afin de mettre en place le dispositif d'aide au répit. Débloquée en situation de crise, la reconduction du dispositif en 2018 a nécessité la mobilisation de différents fonds afin de poursuivre le financement des actions. À partir de 2018, le dispositif s'est déployé autour de deux axes : l'aide au remplacement, ainsi que la prévention et l'accompagnement et un peu moins de 5 000 bénéficiaires en ont eu recours en 2020. En lien avec la stratégie mal-être, des parcours spécifiques aide au répit ont été créés, notamment pour répondre à la diversité des situations, rencontrées par les non-salariés, d'une part, et les salariés, d'autre part.

OBJECTIF #5

LUTTER CONTRE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE

Renforcer la synergie des dispositifs visant à la lutte contre la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi

Le lien entre maintien dans l'emploi et santé n'est pas forcément évident. Les déterminants sociaux et économiques qui dépendent en partie de l'emploi ont pourtant un impact majeur dans l'espérance de vie en bonne santé. Au-delà des bénéfices sociaux liés à l'inclusion, une activité professionnelle exercée dans les bonnes conditions est également un facteur participant à la stabilité de la santé mentale. La MSA est fortement mobilisée en faveur du maintien en emploi des assurés dans une logique de « guichet unique » et une approche polyvalente et transverse de la prise en charge. À travers sa politique de maintien en emploi, la MSA se mobilise donc en faveur des actifs agricoles en risque de désinsertion professionnelle du fait de leur situation de santé, socio-économique ou d'un risque de handicap. Elle opère via un accompagnement médico-social personnalisé. La MSA poursuit son effort dans la lutte contre la désinsertion professionnelle en dynamisant son dispositif de maintien en emploi en intégrant davantage la notion de parcours centré sur les besoins de bénéficiaire. Parmi les évolutions souhaitées, figurent l'identification des risques de désinsertion professionnelle de façon plus précoce, la valorisation des actions de prévention « primaire », « secondaire », « tertiaire ». La détection précoce des ressortissants à risque de désinsertion professionnelle représente une opportunité d'évolution des actions menées par la MSA. Le réseau Solidel, qui a la double spécificité de rassembler des établissements ou services d'aide par le travail (Esat) et de faire partie du régime agricole agit en faveur de l'insertion professionnelle. Ce réseau est employeur de personnes en situation de handicap participant ainsi à leur insertion professionnelle. L'environnement agricole est particulièrement propice pour donner

du sens à l'activité réalisée, renforce l'intégration et participe ainsi à l'amélioration de l'environnement social et économique dans une dynamique de promotion de la santé.



LE DISPOSITIF MAINTIEN EN EMPLOI

La MSA a mis en place un dispositif d'aide et d'accompagnement de maintien en emploi pour ses assurés agricoles en :

- généralisant sur la COG 2016/2020 à l'ensemble des MSA l'existence des cellules pluridisciplinaires de maintien en emploi (CPME), manifestation de son guichet unique (SST, ASS, CM) ;
- proposant depuis 2022 à son réseau de se doter d'un pack d'orientation afin d'accompagner le travailleur agricole dans sa démarche de maintien en emploi ;
- proposant à son réseau un outil de suivi et d'évaluation ;
- développant de nouveaux outils, élaborés à partir de technologies s'appuyant sur du data mining, afin de détecter la population à risque de désinsertion professionnelle de façon très précoce (avant que les personnes concernées ne signalent leurs difficultés). La détection s'effectuera à partir de signaux faibles issus des informations détenues par la MSA grâce au guichet unique.

Le dispositif s'adresse aux actifs salariés et exploitants agricoles en risque de désinsertion professionnelle, confrontés à une situation de handicap, ayant un problème de santé, en situation de précarité, dans un contexte de crise agricole ou en cas de problèmes personnels.

Illustration des principes d'action pour l'enjeu

Développer la capacité de diagnostic et de recherche en santé de la MSA sur les territoires ruraux ainsi que la détection de besoins spécifiques, via l'utilisation et la valorisation des données.



La MSA contribue à la production de données cohérentes, étayées, validées et opposables, ayant pour objectif d'accroître la pertinence des conseils auprès des publics. Elle a mis en place un service nommé **Mémo Santé Enfant**. Ce service en ligne est proposé gratuitement aux adhérents MSA et plus spécifiquement à destination des futurs parents et parents d'enfants de 0 à 16 ans. Ce service permet de suivre au quotidien la santé des enfants, au moyen de plusieurs fonctionnalités. Cet espace est alimenté automatiquement par les données du système d'information santé de la MSA pour ses affiliés, et en complément par les parents s'ils le souhaitent (courbe de croissance, etc.). Des données sont également directement synchronisées avec la carte Vitale. Par son entrée dans le catalogue de service de Mon espace santé, la MSA souhaite poursuivre sa participation et son accompagnement dans le déploiement des politiques publiques de santé.

Être un assembleur de solutions au niveau local dans tous les milieux.



La MSA a la capacité d'assembler des dispositifs aujourd'hui dispersés afin de créer de réels parcours de prévention et promotion de la santé, au bénéfice des ressortissants et des professionnels qui les accompagnent. En lien avec le positionnement des pouvoirs publics sur le sujet du mal-être agricole, la MSA a développé **un programme mal-être** dans lequel elle souhaite apporter une aide personnalisée et différenciée au regard de l'état de santé des populations impactées. L'objectif est de rassembler l'ensemble des dispositifs existants, construits dans l'urgence en réponse aux crises successives, et l'ensemble des acteurs interagissant autour du ressortissant en situation de mal-être, afin de prévenir les situations et répondre avec une prise en charge la plus adaptée. Ces constructions de parcours spécifiques et individualisés font suite aux difficultés rencontrées pour articuler et coordonner les dispositifs existants, nombreux, envoyant parfois un message asynchrone pour les potentiels bénéficiaires, mais aussi pour les acteurs et partenaires sur le territoire.

Le développement d'un service global, personnalisé et attentionné en s'appuyant sur le guichet unique.



Ce positionnement permet de prendre en charge de manière globale les assurés pour tous les risques (tout âge, tout milieu de vie – familial, professionnel, etc.). Par exemple, la MSA a développé une action de prévention primaire des Risques psychosociaux (RPS) des exploitants agricoles, via un dispositif nommé **«Et si on parlait travail»**. Ce dispositif permet à plusieurs équipes pluridisciplinaires d'être présentes (conseillers en prévention, médecins du travail et infirmiers, travailleurs sociaux, etc.) et d'initier des accompagnements auprès des exploitants, dans le développement de leur entreprise, le suivi de leur état de santé.

Proposer des solutions innovantes en matière de santé, dans une logique de laboratoire des politiques publiques.



Sur des démarches de prévention, la MSA s'appuie sur des méthodes et des outils qui peuvent être variés, au service de la détection/prévention, par des moyens de recueil, d'information, de sensibilisation, d'accompagnement et d'évaluation. La MSA a notamment créé **«Coup de pouce prévention»**. C'est un dispositif permettant à des acteurs locaux d'être accompagnés et financés pour développer des projets innovants de promotion de la santé et de prévention. Les actions sélectionnées par le programme bénéficient également d'une évaluation permettant de repérer les actions innovantes pouvant être déployées. Un autre exemple, pour la saison 2020/2021, la MSA a innové concernant la campagne de vaccination antigrippale. Des infirmiers diplômés d'État spécialement formés ont été chargés de réaliser un peu plus de 5600 entretiens motivationnels par téléphone entre octobre et décembre 2021. Le but était d'améliorer le taux de couverture vaccinale de la population agricole qui avait atteint 56,6 % sur la campagne 2019-2020. L'évaluation a d'ailleurs mis en évidence un impact positif de l'action EPT grippe sur la couverture vaccinale de la population ciblée. En effet, les femmes contactées (décroché téléphonique, message sur le répondeur) ont un meilleur taux de couverture vaccinale que les femmes n'ayant bénéficié d'aucun contact téléphonique (faux numéro, appel non abouti) : respectivement 32 % contre 23 %. L'écart entre les deux groupes est significatif ($p < 0,01$) et s'élève à 9,6 points de pourcentage, ce qui représente un gain de 1 207 femmes vaccinées supplémentaires imputable au dispositif EPT grippe.

Dispositifs et actions de la MSA concernant la promotion de la santé et la prévention, tout au long de la vie et dans tous les environnements

Objectif #1 - Promouvoir la santé et limiter les risques sociétaux réduisant l'espérance de vie à tous les âges de la vie et ciblant les moments à fort impact sur la santé

Mémo santé enfant

Actions collectives d'accompagnement au Bien Vieillir

Lantichute

Coup de pouce prévention

Plan nutrition santé et activités physiques

Éducation à la santé familiale en maison de santé pluriprofessionnelle : séances d'éducation à l'autosoin des petits maux du quotidien (sous le même format que l'ETP)

Forfait diététicien et psychologue en maison de santé pluriprofessionnelle : prise en charge forfaitaire des soins de diététicien et de psychologue en maison de santé pluriprofessionnelle pour des patients présentant des troubles faisant l'objet de recommandations de la HAS

Dispositif conventionnel de prévention bucco-dentaire à destination des enfants et jeunes âgés de 3, 6, 9, 12, 15, 18, 21, 24 ans (M'T dents)

Action d'accompagnement du dispositif M'T dents pour les jeunes de 4,7, 10 et 13 ans non-consommant

Examen bucco-dentaire de la femme enceinte

Bilan bucco-dentaire de la femme en période post-natale

Bilan bucco-dentaire des personnes de 60 ans non-consommant

Actions locales et nationales de lutte contre l'usage des substances psychoactives

Objectif #2 - Améliorer la prévention en santé de la population agricole et de territoires ruraux en améliorant la couverture vaccinale et le dépistage organisé

Réalisation d'entretiens motivationnels à la vaccination antigrippale pour les primo-vaccinants
Relais d'information et participation à la campagne nationale de vaccination antigrippale annuelle pilotée par la Direction générale de la Santé (DGS)
Vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole
Dépistages organisés du cancer du sein
Dépistages organisés du cancer colorectal
Dépistages organisés du cancer du col de l'utérus

Objectif #3 - Prévenir et protéger les assurés des risques rencontrés dans l'environnement professionnel

Relayer les signalements de machines non-conformes ou dangereuses le cas échéant (surveillance du marché)
Participer aux instances de normalisation 23, aux côtés des pouvoirs publics, afin de supprimer le risque dès la conception des machines
S'inscrire dans les campagnes d'information inter-régime pour prévenir les chutes de hauteur
Valoriser les démarches et les aménagements mis en place au sein des entreprises
Accompagner les MSA à repérer, prioriser, mobiliser, investiguer, maîtriser et évaluer les interventions de prévention des RPS-TMS
Poursuivre la réalisation des fiches d'aide au repérage (FAR) concernant les produits chimiques agricoles
Gérer la constitution de la base de données de métrologie - bio métrologie
Valoriser et diffuser les résultats issus de la base de données Phyt'Attitude
Mobiliser les partenaires nationaux pour que les dimensions de santé travail soient intégrées dans leur accompagnement des mutations et transitions des structures agricoles
Développer la connaissance de l'exposition des populations actives agricoles aux risques professionnels
Mettre en œuvre des actions partenariales avec les acteurs de la recherche scientifique

Objectif #4 : Participer à la réduction du mal-être, auprès de tout type de population

Participer à la création du parcours d'accompagnement des professionnels agricoles en situation de mal-être
Développer la méthodologie : Trouvons mes solutions adaptées (TMSa)
Aide au répit : accompagnement des publics fragilisés en situation d'épuisement professionnel et de détresse psychologique
Participer et/ou organiser des partages d'expérience sur la thématique du mal-être
Rencontrer les filières professionnelles pour promouvoir la sensibilisation de leurs chefs d'entreprises sur le sujet via la démarche « Et si on parlait du travail » (Esopt)
Développement d'Agri'écoute
Réseau de sentinelles pour la détection du mal-être agricole
Prévention du mal-être chez les jeunes scolarisés en MFR
Dispositif maintien en emploi/lutte contre la désinsertion professionnelle

Objectif #5 : Lutter contre la désinsertion professionnelle

Dispositif maintien en emploi/lutte contre la désinsertion professionnelle
Poursuivre la dynamique collaborative avec les partenaires de la prévention de la désinsertion professionnelle en participant notamment aux travaux institutionnels dans le cadre de la convention nationale pluriannuelle multipartite de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap
Poursuivre la dynamique collaborative avec les partenaires institutionnels de la prévention de la désinsertion professionnelle en mettant en place la convention nationale Comète France-MSA et accompagner sa mise en œuvre sur les territoires

ENJEU

2

Lutter contre les inégalités sociales et territoriales
d'accès à la santé dans les territoires ruraux

OBJECTIF #1

Favoriser le développement de dynamiques de coordination des acteurs de santé sur les territoires ruraux

OBJECTIF #2 :

Améliorer et faciliter l'accès aux soins dans les territoires ruraux

OBJECTIF #3

Lutter contre le non-recours en santé

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES D'ACCÈS À LA SANTÉ DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Malgré le bon niveau de santé de la population française, les inégalités persistent notamment du fait des différences d'accès aux soins, dès l'enfance et tout au long de la vie. Des inégalités territoriales qui sont accentuées par les inégalités sociales. De nombreux programmes se sont succédé et ont été mis en place afin de mesurer et comprendre les effets des inégalités territoriales d'accès à la santé et de déployer les outils permettant de les réduire avec une efficacité jusqu'alors relative.

Forte d'une expérience de longue date dans ce domaine, la MSA œuvre pour améliorer le recours aux services de santé dans les territoires ruraux particulièrement isolés. Cet enjeu intègre à la fois l'accès physique aux soins, mais également l'accès aux droits et prestations en santé permettant une bonne prise en charge. L'institution investit dans le soutien au développement de la coopération entre les professionnels de santé des soins primaires, les spécialistes, les établissements de santé et les acteurs du social

et du médico-social dans les territoires ruraux. Cette action visant l'accès aux soins est particulièrement pertinente dans les territoires ruraux, les plus en difficultés, que la MSA connaît le mieux.

La MSA contribue à la mise en œuvre sur les territoires des programmes et actions déclinant les priorités définies par les pouvoirs publics (accompagnement à l'émergence de CPTS, notamment), mais conçoit et réalise également de nombreuses actions pour promouvoir l'installation des professionnels de santé et faciliter l'accès aux soins en milieu rural. Exercice



39

créations de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) accompagnées par la MSA.

80

créations de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) accompagnées par la MSA.





La MSA expérimente dans

4

territoires l'accompagnement sur un même territoire d'un hôpital de proximité et d'une CPTS afin de faciliter les parcours de santé (en lien avec l'Anap) accompagnés par la MSA.

regroupé, coordination entre différentes disciplines médicales et paramédicales, travail en réseau, promotion de la fonction de médecin généraliste et du rôle des hôpitaux de proximité, incitation des étudiants à exercer en milieu rural sont quelques-unes des voies dans lesquelles elle s'est investie depuis plusieurs années. En partenariat avec les acteurs départementaux et régionaux, en particulier l'ARS, les CPAM, les collectivités territoriales, les



PRIORISATION DE L'ENJEU PAR LA MSA

Enjeu fort sur le plan national, la MSA, doit poursuivre, de façon sélective l'investissement sur ce champ. En effet, si l'intérêt de l'action de la MSA pour l'accès aux soins est important et utile, les ressources mobilisables restreintes imposent de sélectionner l'investissement. Ainsi la sélection devra porter sur un ciblage des territoires pour lesquels la MSA aura la plus grande plus-value et non sur le type d'actions proposées par la MSA qui forment un ensemble cohérent permettant de meilleurs résultats.

professionnels et les établissements de santé, la MSA œuvre donc pour garantir un accès aux soins coordonnés de qualité aux ressortissants agricoles, mais aussi de façon plus large dans les territoires ruraux. Pour y faire face, l'institution a renforcé l'organisation de son réseau via le déploiement de chargés de développement territorial en santé.

L'institution a déterminé 3 objectifs stratégiques pour cet enjeu

- 1** Favoriser le développement de dynamiques de coordination des acteurs de santé sur les territoires ruraux afin de maintenir l'accès aux soins et de fluidifier les parcours de santé.
- 2** Améliorer et faciliter l'accès aux soins dans les territoires ruraux.
- 3** Lutter contre le non-recours en santé sur les territoires ruraux.

OBJECTIF #1

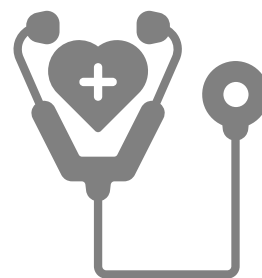
FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE DYNAMIQUES DE COORDINATION DES ACTEURS DE SANTÉ SUR LES TERRITOIRES RURAUX

Développer les nouvelles organisations pour favoriser la coordination interprofessionnelle et garantir l'accès à des parcours de soins de qualité dans les territoires ruraux

Dans la structuration de l'offre de soins sur les territoires, la MSA accompagne au développement des structures d'exercice coordonné, qu'il s'agisse des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), des Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) ou des équipes de soins primaires. En complément, elle propose un accompagnement, par les caisses de MSA, aux hôpitaux de proximité et aux CPTS des territoires ruraux pour favoriser les relations entre les deux types de structures et fluidifier les parcours de santé. Ainsi la MSA souhaite prévenir et limiter les risques de rupture dans le déroulement du parcours de santé. En partenariat avec l'écosystème local, la MSA participe au côté des professionnels de santé aux travaux préparatoires et aux propositions de l'offre dédiée à l'accompagnement du parcours de santé en milieu rural. En complément, la MSA entreprend régulièrement des initiatives locales, au service du développement des territoires.

Contribuer aux actions collectives locales de santé

Dispositif introduit par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, le Contrat local de santé (CLS) repose sur une approche transversale, de la santé publique à la prévention, des soins jusqu'à l'autonomie, le tout articulé avec le secteur social. Il



est conclu entre l'Agence régionale de santé (ARS) et une collectivité et articulé avec le Plan régional de santé.

- Le CLS permet de mobiliser les acteurs de santé, de créer des synergies et répondre de manière plus adaptée et efficace aux besoins des territoires.



LA PLACE DES ÉLUS DANS LES CLS

Des élus sont mobilisés dans les CLS à plusieurs titres. D'une part, à travers leurs participations à la mise en place d'actions de proximité au service de la population rurale (animation nutrition dans les écoles, conférence sur des thèmes de prévention santé, actions de sensibilisation aux risques liés à l'activité professionnelle...). D'autres part, plusieurs élus, désignés par le Conseil d'administration, assureront une présence politique et territoriale au comité de pilotage du CLS et apporteront leur connaissance des territoires et des besoins de la population agricole et rurale.

- Le CLS est un outil simple et adapté au territoire en termes de choix des thématiques, du nombre et de la nature des actions, des partenaires pour répondre aux besoins locaux.

- Son périmètre thématique correspond au champ du médico-social, de l'hospitalier, de l'environnement, à la promotion, prévention et éducation santé.

Il est donc un engagement entre partenaires de la santé et des politiques publiques, instaurant une gouvernance locale des politiques de santé basée sur le renforcement de la coopération des signataires. Acteur des territoires au service de la population agricole et rurale, la MSA est devenue un partenaire incontournable dans les CLS. La MSA poursuivra sa participation à la formalisation des CLS et leur mise en œuvre sur le territoire, à l'image de son guichet unique, renforçant le rôle et le positionnement des ARCMSA.



L'ACCOMPAGNEMENT À L'ÉMERGENCE DE STRUCTURES D'EXERCICE COORDONNÉ

En cumul depuis janvier 2020, la MSA a accompagné :

- 80 CPTS, dont 70 avec un Accord conventionnel interprofessionnel (ACI) signés ;
- 39 Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), dont 17 avec un ACI signés ;
- 1 équipe de soins primaires (ESP) ;
- 2 Centres de santé (CDS).



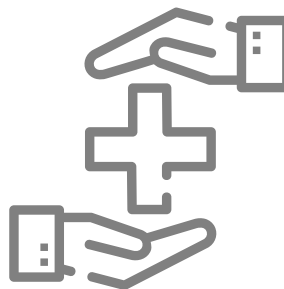
OBJECTIF #2

AMÉLIORER ET FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Améliorer l'attractivité médicale pour lutter contre les déserts médicaux

La MSA s'implique dans la lutte contre les déserts médicaux, notamment via des dispositifs permettant d'informer les jeunes professionnels de santé en fin de cursus sur l'exercice coordonné libéral en milieu rural ou encore la promotion de stages ambulatoires en milieu rural et la valoriser des travaux de recherche sur la médecine rurale.

La MSA est également impliquée dans la promotion et la valorisation des territoires au côté et en partenariat avec l'ARS, l'assurance maladie, les collectivités territoriales et les représentants des professionnels de santé.



LE DISPOSITIF EDUC'TOUR – SÉMINAIRE PILOTE DE FORMATION INTERPROFESSIONNELLE, – BOURGOGNE

La MSA a organisé en lien avec l'université de Bourgogne un séminaire de formation interprofessionnelle, dans le cadre du dispositif Educ'Tour 2021, rassemblant les étudiants des différentes filières de formation en santé. Le projet Educ'Tour vise à faire découvrir l'exercice professionnel en milieu rural et à promouvoir le travail coordonné. Il a été monté par la MSA, avec l'aide d'un comité de pilotage comprenant les collègues de différentes professions de santé. Ce dispositif comprend un séminaire interprofessionnel de formation qui réunit les étudiants, suivi d'une journée terrain en milieu rural qui consiste à plonger les étudiants dans le territoire d'application choisi pour rencontrer les acteurs de santé du territoire. Initiative locale, la MSA a désormais encouragé le déploiement de ce dispositif sur l'ensemble du territoire.

OBJECTIF #3

LUTTER CONTRE LE NON-RECOURS EN SANTÉ

Accompagner les ressortissants en fonction de leur difficulté et cibler les publics qui échappent aux droits et services

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté du gouvernement met au cœur de son engagement l'accès aux droits et aux services. Via ses multiples campagnes de non-recours aux droits, la MSA conforte son rôle d'amortisseur social du monde agricole et rural afin d'informer ses adhérents sur les prestations et services auxquels ils peuvent prétendre. Au travers de portails numériques, de rendez-vous prestation et santé, la MSA souhaite accompagner au plus près les ressortissants, en particulier les plus éloignés des soins, en fonction de leurs difficultés.



LE DISPOSITIF INSTANTS SANTÉ

Gratuits et réservés aux assurés qui en ont le plus besoin, ils débutent par un premier rendez-vous infirmier pour un entretien personnalisé de repérage en besoins en santé (risque cardio-vasculaire, dépistage, mise à jour des vaccins, mal-être...) avec la possibilité de réaliser un bilan biologique, de bénéficier d'un entretien motivationnel à l'arrêt du tabac et de rencontrer une diététicienne; puis une consultation chez le médecin généraliste pour recevoir recommandations, prescriptions de l'offre MSA et prises en charge nécessaires.



Illustration des principes d'action pour l'enjeu

Développer la capacité de diagnostic et de recherche en santé de la MSA sur les territoires ruraux ainsi que la détection de besoins spécifiques, via l'utilisation et la valorisation des données.



Via des requêtes, la MSA ainsi est en capacité de détecter les personnes les plus éloignées des soins, pour les encourager à consulter un praticien par exemple. Ces dispositifs sont déclinés en fonction de l'âge de l'assuré, afin de répondre au mieux aux différentes situations (**Instants Santé, Instants Santé jeunes**). L'utilisation des données permet également de réaliser des **diagnostics territoriaux** utilisés dans la préparation d'actions territoriales. Enfin des études peuvent être réalisées pour enrichir la connaissance de la MSA sur cet enjeu et améliorer la pertinence de son action.

Être un assembleur de solutions au niveau local dans tous les milieux.



Acteur des territoires au service de la population agricole et rurale et à l'image de son guichet unique, la MSA s'inscrit dans de nombreux projets au service des assurés pour leur permettre un accès facilité aux droits et aux soins. Ce positionnement territorial est renforcé via la signature et **l'engagement de l'institution dans les Contrats locaux de santé (CLS)** qui lui permettent de contribuer en tant que pilote, à la mise en place d'actions territorialisées, mobilisant tout type d'acteurs. Pour ce faire, la MSA peut d'ailleurs s'appuyer sur les élus, mobilisés à travers ces CLS, et permettant d'apporter une connaissance des territoires et des besoins des populations agricoles et rurales. Dans le cadre de l'accompagnement des professionnels de santé pour la création de structures d'exercices coordonnées, la MSA s'articule avec les acteurs locaux afin de garantir la pertinence et l'aboutissement des projets.

Développer un service global, personnalisé et attentionné en s'appuyant sur le guichet unique,



Traduit dans une vision globale de la santé, intégrant les dimensions médico-sociales et sociales de la prise en charge, en privilégiant des réponses ciblées en fonction des besoins sociaux, professionnels et territoriaux. La MSA a ainsi lancé en 2020 les **Rendez-vous prévention jeunes retraités**, s'adressant aux publics les plus vulnérables et les plus éloignés du parcours de soins, afin de les aider à renforcer les facteurs protecteurs et à réduire les facteurs de risques de la dépendance. Ce dispositif privilégie une approche multidimensionnelle de l'assuré, associant notamment volets sanitaire et social. C'est un exemple de mise en œuvre d'action dans une optique de relation de service mettant en avant l'évaluation et la réponse aux besoins des personnes concernées.

Proposer des solutions innovantes en matière de santé, dans une logique de laboratoire des politiques,



Répondant à la désertification médicale et difficulté d'accès aux soins dans les territoires ruraux. Cette volonté d'innovation peut être illustrée par la création d'actions telles que **l'accompagnement des hôpitaux de proximité** pour créer du lien avec les CPTS d'un territoire ou encore l'action «**Eductour**» qui permet aux étudiants en médecine de découvrir la pratique dans les territoires ruraux. Ces actions font l'objet d'expérimentations dans certains territoires et pourront être déployées au regard de leur bilan.

Dispositifs et actions de la MSA dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé dans les territoires ruraux

Objectif #1 - Favoriser le développement de dynamiques de coordination des acteurs de santé sur les territoires ruraux afin de maintenir l'accès aux soins et de fluidifier les parcours de santé

Accompagnement des structures d'exercices coordonnés : ingénierie de projet proposé par les caisses pour aider les professionnels de santé à créer des structures d'exercice coordonné (MSP, centres de santé CPTS)

Accompagnement des hôpitaux de proximité : appuis auprès des hôpitaux de proximité afin de les aider à mieux connaître leur territoire et faire le lien avec les professionnels de santé ambulatoires favorisant le lien ville-hôpital. (une convention avec l'Anap est signée sur cette action)

Implication de la MSA dans les contrats locaux de santé (CLS) : participation au pilotage des CLS ou intégration d'action dans les plans d'action des CLS

Objectif #2 - Améliorer et faciliter l'accès aux soins dans les territoires ruraux

Eductour : programme visant à faire découvrir l'exercice en milieu rural aux futurs ou jeunes professionnels de santé par le biais d'organisation de journée découverte principalement

Objectif #3 - Lutter contre le non recours en santé

Declic : programme de prévention santé/social pour les personnes en situation de précarité

Instants santé

Instants santé jeunes

Rendez-vous prévention jeune retraité (RDVPJR)

ENJEU

3

Garantir la qualité et la pertinence de la prise en charge, à chaque étape du parcours de santé

OBJECTIF #1

Accompagner et sensibiliser les professionnels de santé dans leurs pratiques et exercices

OBJECTIF #2 :

Accompagner les assurés dans leurs recours aux soins, la fluidification de leur parcours de santé et l'accès à des parcours prioritaires

GARANTIR LA QUALITÉ ET LA PERTINENCE DE LA PRISE EN CHARGE, À CHAQUE ÉTAPE DU PARCOURS DE SANTÉ

L'organisation de l'offre de santé doit permettre à chaque citoyen d'accéder à des prises en charge de qualité, accessibles et efficaces. La qualité et l'efficacité des parcours de santé sont également une garantie de la pérennité du système de santé solidaire français. Ces démarches ont pour objectif d'améliorer les pratiques des professionnels de santé et de réguler les comportements des usagers. Elles peuvent également contribuer à la régulation de l'offre de soins et des dépenses afin d'optimiser l'efficacité du système de santé.

La recherche de gains d'efficacité du système de santé est notamment possible grâce à :

- l'exploitation des bases de données qui permettent d'accéder à des informations de plus en plus médicalisées et précises sur les parcours de soins des patients pour mieux les accompagner ;
- la réalisation d'évaluations médico-économiques ;
- l'accompagnement des professionnels de santé dans l'application des référentiels et recommandations de bonnes pratiques ;
- la démarche de contrôle mise en place qui sécurise la prise en charge des prestations de santé de leur prescription à leur remboursement.

La MSA contribue naturellement à la qualité et à la pertinence des soins, notamment au travers de son plan de gestion du risque qui suit les orientations du Plan national de gestion Du Risque et d'efficacité du système de santé (PNGDRESS), co-construit avec la CNAM et les pouvoirs publics. Ainsi, le plan de gestion du risque la MSA suit plusieurs objectifs :

- améliorer la pertinence des parcours de soins des malades chroniques ;
- améliorer l'efficacité et la pertinence des soins ciblés sur des prestations : actes, produits de santé, biologie, transports, indemnités journalières.



7 560

ordonnances environ ont été détectées avec une ou plusieurs associations médicamenteuses contre-indiquées en 2021. Les prescripteurs ont fait l'objet d'une information ciblée.

371

assurés ont adhéré au programme Prado personnes âgées et ont pu bénéficier d'un accompagnement à leur retour à domicile après leur hospitalisation, en 2021.





PRIORISATION DE L'ENJEU PAR LA MSA

Il y a une attente de maintien de développement de la qualité et de pertinence à des fins d'efficacité du système de santé. La réalisation du plan de gestion du risque de la MSA et de certaines actions spécifiques visant la qualité et la pertinence permettent de poursuivre l'activité sur ce secteur en alignement avec les objectifs portés avec la CNAM au sein du PNGDRESS. Une optimisation de ces actions est attendue grâce à un renfort méthodologique.

Au-delà d'un alignement avec le régime général, la MSA a également pour objectif de sécuriser ses dépenses d'assurance maladie en menant trois types d'actions axées sur :

- le contrôle des prestations au regard des textes en vigueur, du respect des référentiels de bonnes pratiques et de l'adéquation entre la prestation soumise au remboursement et l'état de santé du bénéficiaire à qui elle est prescrite ;
 - le contrôle du respect des procédures internes de gestion des demandes afin de garantir des remboursements de prestations à bon droit et à juste hauteur ;
 - le contrôle ciblé des professionnels de santé et des établissements identifiés comme atypiques dans les facturations transmises pour remboursement, a posteriori du paiement.
- Ces objectifs sont déclinés en actions portées par les caisses de MSA. Ces dernières peuvent également proposer des actions d'initiative locale participant à la réalisation des objectifs.

L'institution a déterminé 2 objectifs stratégiques pour cet enjeu.

- 1 Accompagner et sensibiliser les professionnels de santé dans leurs pratiques et exercices ;
- 2 Accompagner les assurés dans leurs recours aux soins, la fluidification de leur parcours de santé et l'accès à des parcours prioritaires.

OBJECTIF #1

ACCOMPAGNER ET SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DANS LEURS PRATIQUES ET EXERCICES

Accompagner les professionnels de santé vers une meilleure application des bonnes pratiques

Pour garantir la pertinence et de la qualité des actes, la MSA accompagne les praticiens dans l'application des bonnes pratiques. Elle veille au respect des conditions de prise en charge et de l'application des conditions restrictives de remboursement des actes et

produits de santé. Dans le cadre de parcours spécifique et d'actions mises en place par l'assurance maladie, la MSA s'associe et s'inscrit dans des démarches ciblées, notamment dans celles pour lesquelles la prévalence d'une pathologie est plus élevée dans le régime agricole que dans les autres régimes. La MSA met également en place des actions au regard des objectifs de santé publique, prenant la forme d'un accompagnement et d'une sensibilisation, par exemple auprès des prescripteurs.

Assurer la pertinence des prescriptions

Sur certains produits et prestations, la MSA contrôle systématiquement des demandes d'accord préalables (grand appareillage orthopédique, médicaments, prestations d'assistance respiratoire, orthopédie dentofaciale, actes médicaux). Ces contrôles portent sur l'intégralité de la chaîne de remboursement, de la réception de la demande avec un contrôle de sa justification médicale jusqu'au contrôle des factures soumises au remboursement.

La mise en place de cette chaîne de contrôles successifs permet, au regard des taux de refus, d'éviter des dépenses de santé inappropriées.

OBJECTIF #2

ACCOMPAGNER LES ASSURÉS DANS LEURS RECOURS AUX SOINS, LA FLUIDIFICATION DE LEUR PARCOURS DE SANTÉ ET L'ACCÈS À DES PARCOURS PRIORITAIRES

Sensibiliser et accompagner les assurés en situation d'arrêts de travail de longue durée

Les arrêts de travail pour une pathologie lombaire mécanique ou pour des pathologies psychiatriques représentent un poids économique important avec un retentissement socio-professionnel pouvant être majeur du fait du handicap ou de l'inaptitude au travail engendrée. L'objectif des actions menées par la MSA sur ce champ de prestations est d'accompagner les bénéficiaires afin d'établir une évaluation du degré d'incapacité fonctionnelle et prévenir une éventuelle désinsertion socio-professionnelle. Ces évaluations sont réalisées conjointement par le service santé au travail, les services sociaux, les services de

Assurer la pertinence des actes

La MSA accompagne les professionnels de santé en les sensibilisant sur le respect de la réglementation, notamment les praticiens réalisant des actes bucco-dentaires. Il s'agit de s'assurer auprès des professionnels de santé de la pertinence des actes en les accompagnant pour leur rappeler les bonnes pratiques.

Contrôler les anomalies, les abus et les fraudes

La MSA participe au contrôle de certaines prescriptions, facturations, majorations, permettant a posteriori de détecter des anomalies. C'est le cas en particulier sur les facturations réalisées par les taxis, les infirmiers, les établissements, etc. Ces activités de contrôle et de lutte contre la fraude vont se poursuivre aux côtés de l'assurance maladie. Elles seront renforcées tant sur le plan méthodologique que sur le champ du contentieux.

contrôle médical et en lien étroit avec le médecin traitant. Ils permettent, grâce à la mobilisation des cellules pluridisciplinaires de maintien en emploi d'accompagner les bénéficiaires et d'éviter la chronicisation de l'arrêt de travail pouvant aboutir sur une situation plus complexe. Le guichet unique doit être mis à contribution pour permettre à tous les professionnels de détecter le plus tôt possible d'éventuels risques pour le ressortissant, qu'ils soient médicaux ou sociaux.

Définir des parcours pour fluidifier et optimiser les sorties d'hôpital

Les programmes de retour à domicile (Prado) constituent l'un des leviers majeurs du virage ambulatoire. Les assurés, lorsqu'ils sont éligibles, ont la possibilité d'être accompagnés à

leur sortie d'hospitalisation, dans la mise en place de leur suivi à domicile par les professionnels de santé libéraux de leur choix. L'information et l'adhésion des bénéficiaires sont assurées par le conseiller de l'assurance maladie (CAM), y compris pour les ressortissants MSA, en lien étroit avec l'équipe hospitalière et les professionnels

de santé libéraux choisis en fonction des différents programmes. La MSA poursuit sa participation à l'ensemble des programmes déployés dans le cadre inter-régime (maternité, chirurgie-orthopédie, insuffisance cardiaque, broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO), accident vasculaire cérébral (AVC) et personnes âgées (PA).



LE DISPOSITIF PRADO MATERNITÉ

Ce service de retour à domicile, entièrement pris en charge par la MSA, permet d'être suivie à la maison

par une sage-femme libérale, après la naissance d'un enfant. Une fois au domicile de la maman, la sage-femme rend visite et accompagne dans le nouveau rôle de maman. Durant cette période, un conseiller MSA prend contact pour faire le point sur les droits et les offres proposées par la MSA. Il est ainsi possible de bénéficier d'un service entièrement personnalisé pour le bébé et la maman.

La sage-femme assiste la maman dans la réalisation des premiers soins de bébé :

- contrôle de son état de santé (la pesée,

l'alimentation, le transit et la digestion, etc.);

- évaluation de son éveil et sa manière de communiquer;

- conseils pour le bon déroulement de l'allaitement et pour apprendre à faire face aux pleurs.

La sage-femme accompagne la maman dans sa nouvelle vie :

- suivi de votre état de santé (cicatrisation, bilan périnéal, etc.);

- réponses à toutes les questions et prescription des médicaments nécessaires;

- conseils pour l'aménagement de l'environnement quotidien, afin de faciliter «la vie avec bébé» en toute sécurité, et pour la réorganisation de la vie familiale.

LE PARCOURS INSUFFISANCE CARDIAQUE

Dans le cadre de Rénov'GDR et de la mise à l'échelle nationale de l'action «parcours insuffisance cardiaque» de l'assurance maladie, la MSA s'associe à la démarche de gestion du risque globale portant sur la pertinence des parcours de soins. Cette nouvelle orientation stratégique s'appuie sur les travaux menés avec la HAS et vise à intégrer les soignants, notamment ceux des structures de soins coordonnés, dans la mise en œuvre de la Gestion du risque. En raison de la prévalence élevée des maladies cardiovasculaires dans la population agricole, la MSA s'inscrit dans l'action parcours de soins des insuffisants cardiaques de l'assurance maladie qui doit appuyer les acteurs locaux dans la prise de conscience des enjeux et dans

l'optimisation de la réponse aux besoins de santé de cette population en augmentation. Le principe de la participation de la MSA est d'adopter la même démarche que le régime général tout en capitalisant sur l'investissement des caisses dans l'accompagnement des structures d'exercice coordonné. Sur le plan opérationnel, la démarche consiste en la participation du médecin coordonnateur régional à l'instance de pilotage régionale animée par le binôme DCGDR-DRSM, en la promotion de l'action de Gestion du risque «parcours insuffisance cardiaque» auprès des structures de soins coordonnés partenaires de la MSA et en l'accompagnement des structures volontaires pour s'inscrire dans cette action de gestion du risque maladie.

Illustration des principes d'action pour l'enjeu

Développer la capacité de diagnostic et de recherche en santé de la MSA sur les territoires ruraux, ainsi que la détection de besoins spécifiques, via l'utilisation et la valorisation des données.



Ce principe d'action s'applique actuellement grâce à la conception **requêtes de ciblage** réalisés dans des objectifs d'accompagnement et de contrôle. La MSA pourra également s'engager dans :

- la participation à de nouveaux parcours, destinés aux populations des territoires ruraux pour lesquelles la MSA est particulièrement investie ;
- l'amélioration de l'efficacité des détections réalisées sur des problématiques de santé, des atypies de prescriptions, des anomalies de facturation, par l'utilisation de nouvelles technologies telles que les data-sciences.

Être un assembleur de solutions au niveau local dans tous les milieux.



La MSA souhaite par exemple **accompagner les professionnels de santé**, en construisant, aux côtés du régime général, des solutions adaptées pour répondre à leurs besoins et leurs pratiques, notamment suite à des actions de contrôles ayant soulevé par exemple des problématiques de prescriptions, de pertinence des actes, etc. (programme de contrôle T2A, Prado insuffisance cardiaque, etc.).

Développer un service global, personnalisé et attentionné en s'appuyant sur le guichet unique.



Ce rôle se traduit dans une vision globale de la santé, allant du contrôle jusqu'au suivi des situations. Ainsi, par le **contrôle des assurés en arrêts de travail, atteints de pathologies lombaires ou psychiatriques**, des accompagnements peuvent être mis en place afin de détecter un éventuel risque de désinsertion professionnelle ou de mal-être. Ainsi, du rôle d'accompagnement au rôle de contrôle la MSA est en capacité de faire intervenir plusieurs expertises métiers au service du ressortissant.

Proposer des solutions innovantes en matière de santé, dans une logique de laboratoire des politiques publiques.



La MSA innove en créant des actions permettant d'enrichir son arsenal de gestion du risque. C'est le cas de l'action permettant de **détecter les associations médicamenteuses contre-indiquées (Amci)**, et d'informer les médecins et les pharmaciens des anomalies repérées par l'envoi d'un courrier. L'objectif est la diminution du risque de iatrogénie médicamenteuse pour les assurés de la MSA. Plus globalement, en complément du régime général, la MSA met en place au sein du plan de gestion du risque et selon les orientations des plans de contrôle des actions d'initiatives locales ciblées et innovantes.

**Dispositifs et actions de la MSA favorisant la qualité et la pertinence de la prise en charge,
à chaque étape du parcours de santé**

Objectif #1 - Accompagner et sensibiliser les professionnels de santé dans leurs pratiques et exercices
Sensibilisation aux associations de médicaments contre-indiqués (Amci)
Déployer sur le périmètre territorial de chaque caisse le parcours insuffisance cardiaque du régime général dans le cadre des Papras sous coordination ARCMSA
Contrôle des demandes d'accord préalable (DAP) relative aux thèmes : assistance respiratoire, traitements d'orthopédie dento-faciale (ODF), actes médicaux (Ccam), médicaments
Vérification des bonnes pratiques avec la réalisation de radiographies lors du traitement radiculaire en endodontie
Vérifier le respect de la prise en charge du bridge remplaçant une incisive
Vérifier le respect de la réglementation dans la réalisation du bilan parodontal et des actes DSR pour les assurés diabétiques
Contrôler administrativement des facturations en sus des forfaits versés aux SSIAD
Contrôler les transporteurs taxis avec atypies de facturation
Contrôler les centres de santé ophtalmologiques et dentaires
Contrôle du respect de la règle des facturations par les IDE
Contrôle administratif des facturations en sus des forfaits versés aux Ehpad (2022 en fonction du contexte sanitaire)
Contrôler un acte Ccam dentaire dont le choix est laissé à chaque caisse en fonction des atypies locales
Programme de contrôle T2A
Accompagnement des assurés atteints de pathologies lombaires dans le cadre des arrêts de travail
Accompagnement des assurés atteints de pathologies psychiatriques dans le cadre des arrêts de travail
Prado personnes âgées
Prado maternité
Prado chirurgie
Prado insuffisance cardiaque
Prado BPCO
Prado AVC
MSAP des actes éligibles à la chirurgie ambulatoire
Objectif #2 - Améliorer et faciliter l'accès aux soins dans les territoires ruraux
Accompagnement des assurés atteints de pathologies lombaires dans le cadre des arrêts de travail
Accompagnement des assurés atteints de pathologies psychiatriques dans le cadre des arrêts de travail
Prado personnes âgées
Prado maternité
Prado chirurgie
Prado insuffisance cardiaque
Prado BPCO
Prado AVC
MSAP des actes éligibles à la chirurgie ambulatoire

ENJEU

4

Développer l'autonomie des populations agricoles et rurales, âgées et en situation de handicap et soutenir les aidants

OBJECTIF #1

Favoriser l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap

OBJECTIF #2 :

Accompagner les aidants dans leur investissement et prévenir de l'impact sur leur état psychologique et physique

DÉVELOPPER L'AUTONOMIE DES POPULATIONS AGRICOLES ET RURALES, ÂGÉES ET EN SITUATION DE HANDICAP ET SOUTENIR LES AIDANTS

La prise en charge des personnes âgées ou handicapées implique le déploiement de dispositifs adaptés pour répondre à des situations complexes et aux enjeux du virage ambulatoire. L'offre doit s'adapter pour répondre à des souhaits et demandes des personnes âgées et en situation de handicap ou de maintien à domicile. Ce maintien s'accompagne d'un soutien et d'un rôle essentiel des aidants. La durée de l'implication des aidants est souvent longue et nécessite de limiter les conséquences sur leur vie professionnelle et sociale ainsi que sur leur état de santé et leur bien-être.

La MSA accompagne individuellement et collectivement les ressortissants en perte d'autonomie ainsi que les aidants et anticipe les effets du vieillissement

La MSA met en œuvre une politique autonomie qui s'inscrit dans les priorités gouvernementales : prévention de la perte d'autonomie, accent mis sur le maintien à domicile, soutien aux aidants, lutte contre l'isolement. Ces actions sont assurées par la

MSA, en coordination avec les autres caisses de retraite et la CNSA, ou via les réseaux de partenaires qu'elle a contribué à créer, pour la téléassistance (Présence Verte), les résidences pour personnes âgées (maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie, Marpa), l'offre complète de services à domicile (Laser Emploi) y compris un service innovant de répit pour les aidants (Bulle d'air), ou le réseau engagé auprès des établissements accompagnant des personnes en situation de handicap en milieu rural (Solidel).



83

chartes des solidarités avec les aînés ont été signées pour 33 caisses impliquées couvrant 64 départements, au 31 décembre 2021.

700

actions environ ont été ou sont en cours de déploiement pour favoriser le lien social et développer les solidarités avec et autour des aînés.





PRIORISATION DE L'ENJEU PAR LA MSA

Il s'agit d'un enjeu qui prend de l'importance pour les pouvoirs publics et qui l'a toujours été pour les citoyens. Pour y répondre, la MSA dispose de nombreux atouts, en particulier son approche transversale grâce à son guichet unique. L'institution souhaite donc maintenir son investissement sur ce secteur de façon globale, afin de préserver la plus-value de la transversalité sanitaire et sociale primordiale pour répondre à l'enjeu. Dans le but de renforcer cette transversalité, un programme autonomie au service des ressortissants sera créé.

Les «Chartes des solidarités avec les aînés» ont pour vocation de lutter contre l'isolement et de développer les solidarités et les services autour des aînés sur les territoires ruraux les

plus isolés. La méthodologie du développement social territorial (DSL) permet l'implication des différentes parties prenantes et particulièrement les personnes âgées elles-mêmes. Les territoires ruraux et leurs habitants s'emparent des problématiques de leur territoire pour favoriser les liens de solidarité et le développement d'une offre de service adaptée. En partenariat avec les acteurs de terrain et associations concernés par la thématique, la MSA favorise ainsi l'émergence et la mise en place de réponses au vieillissement et à l'isolement de nos aînés. Notamment, des rencontres intergénérationnelles et actions de partage, des visites de courtoisie ou de bien-être des personnes âgées, ateliers de prévention, actions de soutien en direction des aidants familiaux, organisation de transport à la demande ou encore amélioration de l'habitat.

L'institution a déterminé 2 objectifs stratégiques pour cet enjeu

- 1 Favoriser l'autonomie des populations agricoles et rurales, âgées et en situation de handicap
- 2 Accompagner les aidants dans leur investissement et prévenir de l'impact sur leur état psychologique et physique



OBJECTIF #1

FAVORISER L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET EN SITUATION DE HANDICAP

Déployer des offres et services permettant de maintenir à domicile des personnes âgées dans les meilleures conditions ou de proposer des solutions d'hébergements alternatifs

La MSA favorise ou restaure l'autonomie des personnes âgées pour permettre leur maintien à domicile dans des conditions de santé et de sécurité favorables. Ainsi, les personnes âgées en perte d'autonomie qui souhaitent rester à leur domicile peuvent bénéficier d'aides pour les actes de la vie courante. Pour ce faire, la MSA s'appuie sur une offre de prestataires (Téléassistance à domicile, services d'aide et d'accompagnement à domicile, portage de repas à domicile, adaptation du logement, actions de prévention en santé, etc.). Elle a également développé le concept des Marpa, Maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie, qui permet aux personnes âgées du milieu rural de demeurer dans leur cadre de vie habituel et de disposer d'un logement privé, tout en pouvant être accompagné si besoin et partager des activités ou repas avec les autres résidents. Via l'appel à projets Sites habitat, la MSA soutient la création d'habitats inclusifs, sans contrainte pour respecter au mieux les attentes des habitants et les ressources locales.

Déployer des aides personnalisées pour les personnes en situation de handicap

La MSA favorise ou restaure l'autonomie des personnes âgées pour permettre leur maintien à domicile dans des conditions de santé et de sécurité favorables. Ainsi, les personnes âgées en situation de fragilité qui souhaitent rester à leur domicile peuvent bénéficier d'aides pour les actes de la vie courante. Pour ce faire, la MSA s'appuie propose un panier de services « socle »,

composé de 6 prestations (heures d'aide à la personne, téléassistance, portage de repas, aides techniques, accompagnement des aidants, lien social). Ce panier est complété par l'offre locale, en fonction des besoins des retraités.



LE DISPOSITIF AIDE À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES

Afin de permettre la mise en place d'une aide à domicile, la MSA s'appuie sur une évaluation des besoins réalisée par un professionnel évaluateur issu d'une structure externe et conventionnée avec la MSA. Ce professionnel se rend au domicile du retraité pour évaluer ses besoins et lui proposer les aides adéquates, en tenant compte de son environnement et de ses habitudes de vie. Il s'appuie sur un support d'évaluation qui lui permet notamment de déterminer si le retraité relève bien d'une aide de la MSA (s'il appartient à un GIR 5 ou 6, c'est-à-dire s'il est autonome ou semi-autonome) ou s'il relève de l'APA (en perte d'autonomie avérée). Ce support d'évaluation multidimensionnel a été travaillé en inter régimes et a vocation à s'étendre à l'ensemble des MSA.

La MSA propose également un accompagnement des retraités lors de leur sortie d'hôpital. Ce dispositif d'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation est temporaire (3 mois maximum) et vise à permettre au retraité de retrouver son autonomie, grâce à la mise en place d'un plan d'aide.

OBJECTIF #2

ACCOMPAGNER LES AIDANTS DANS LEUR INVESTISSEMENT ET PRÉVENIR DE L'IMPACT SUR LEUR ÉTAT PSYCHOLOGIQUE ET PHYSIQUE

Proposer des services aux aidants leur apportant de l'information, du soutien relationnel et en santé ainsi que des solutions de repos

Aujourd'hui, 11 millions de personnes apportent une aide au quotidien dont environ 4 millions y consacrent entre 4 et 5 h par jour. Cette aide s'organise souvent avec plusieurs aidants familiaux. Pour aider les familles face aux conséquences de cet investissement, la MSA a mis en place des actions d'aide aux aidants, notamment à travers un programme de « soutien aux aidants dans leurs territoires de vie », basé sur 3 axes.

- Le soutien sur le plan relationnel et de la santé : permettre aux aidants de se déculpabiliser, d'éviter l'usure émotive et d'être en capacité de gérer des situations difficiles – groupes d'échange, groupe de parole, réseaux d'aidants, actions santé...
- L'information et la formation : apporter aux aidants des éléments pour poursuivre leur rôle le plus sereinement possible, faciliter l'acquisition de compétences techniques pour que les gestes soient les mieux appropriés possibles et pour que l'échange relationnel soit mieux vécu.
- Le répit : permettre aux aidants de concilier vie personnelle et fonction d'aide, ce qui peut se

traduire en termes de soutien, de prise de recul, de renfort ponctuel en cas d'urgence, de services de suppléance et/ou de centres d'accueil temporaire, des formules adaptées de séjours vacances.

Ces axes visent deux finalités :

- Permettre à l'aidant d'assumer son rôle dans la durée, tout en préservant ses choix et sa qualité de vie et créer les conditions favorables à son propre vieillissement.
- Préserver le bien-être de la personne âgée en perte d'autonomie. La MSA met à disposition des aidants une solution de répit « Bulle d'air » déployée par Laser Emploi pour permettre aux aidants de s'accorder des temps de répit. Elle participe à préserver leur santé par un autre dispositif les instants aidants.



LE DISPOSITIF AIDE AU RÉPIT DES AIDANTS

Les personnes qui assument régulièrement la charge d'une personne malade, en situation de handicap, ou en perte d'autonomie, peuvent bénéficier, au titre du soutien et de la prévention des risques d'épuisement, de la prise en charge :

- de l'intervention des services d'un organisme agréé ;
- de temps de répit à domicile auprès de services de type Bulle d'air, lorsqu'il en existe sur leur territoire ;
- de l'hébergement temporaire ou de l'accueil en journée de la personne aidée ou du couple aidant/aidé dans une Marpa.

Illustration des principes d'action pour l'enjeu

Développer la capacité de diagnostic et de recherche en santé de la MSA sur les territoires ruraux ainsi que la détection de besoins spécifiques, via l'utilisation et la valorisation des données.



C'est ainsi que la MSA, au travers des requêtes, **identifie et détecte les personnes dans le besoin** afin de leur proposer l'offre de service disponible avant que la situation ne s'amplifie. Notamment via la sollicitation de l'Aide à domicile des personnes âgées, permettant d'offrir une prise en charge par le biais d'un plan d'accompagnement comportant un ou plusieurs services. En complément, il s'agit pour la MSA d'anticiper le risque d'épuisement des aidants et d'offrir une prise en charge en fonction de son état psychique et psychologique vis-à-vis de l'aidé (bulle d'air, aide pour partir en vacances, répit des aidants, part âge, etc.).

Être un assembleur de solutions au niveau local dans tous les milieux.



Grâce à son **réseau d'établissements et ses partenaires accompagnant des personnes en situation de handicap ou de grand âge** en milieu rural, la MSA est en capacité de proposer des solutions adaptées en s'appuyant également sur les ressources locales.

Développer un service global, personnalisé et attentionné en s'appuyant sur le guichet unique.



La MSA souhaite agir pour répondre aux besoins des personnes âgées ou en situation de handicap et proposer une offre de prestation sur mesure et de prises en charge adaptées, notamment sur les territoires ruraux. Par les actions mises en place dans le cadre de l'action sanitaire et sociale, l'offre de service ou encore en partenariat, la MSA peut développer **des solutions intégrées et s'adaptant aux besoins locaux et individuels.**

Proposer des solutions innovantes en matière de santé, dans une logique de laboratoire des politiques publiques.



Avec son écosystème de partenaires, la MSA est en capacité d'innover et de tester des offres auprès de ses adhérents et plus globalement de la population rurale. Du fait de l'isolement géographique de certains territoires, des initiatives, soutenues par la MSA, permettent aux personnes âgées, en situation de handicap ou isolées, d'être accompagnées, et ce, de façon solidaire (à travers les «**Chartes des solidarités avec les aînés**» par exemple). Des dispositifs voient ainsi régulièrement le jour, ou des évolutions sont apportées pour proposer de nouvelles solutions aux populations agricoles.

Dispositifs et actions de la MSA favorisant le développement de l'autonomie des populations âgées et en situation de handicap dans les territoires ruraux et soutenir les aidants

Objectif #1 - Déployer des offres et services permettant de maintenir à domicile des personnes âgées dans les meilleures conditions ou de proposer des solutions d'hébergements alternatifs

Accompagnement à domicile des personnes âgées (AADPA) : offrir une prise en charge par le biais d'un plan d'accompagnement comportant un ou plusieurs des quatre services suivants : aide à domicile, téléassistance, portage de repas à domicile et adaptation du logement à la perte d'autonomie, , habitats intermédiaires/inclusifs avec l'AAP site habitat, l'ARDH; Ces services pouvant être complétés par l'offre locale

Ateliers de prévention (Asept)

Les Marpa

Objectif #2 - Accompagner les aidants dans leur investissement et prévenir de l'impact sur leur état psychologique et physique

Instants aidants

Bulle d'air : solution de répit pour les aidants

Aides pour partir en vacances

Aidants'plus

MSA caisse centrale
19, rue de Paris
CS 50070
93013 Bobigny cedex
Tél.: 01 41 63 77 77
www.msa.fr



L'essentiel & plus encore